

**Séance ordinaire du 12 décembre 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°12122023D13

Objet : Finances – Prolongation à la convention de vérification sélective des locaux avec la Direction Générale des Finances Publiques

Date de la convocation et de l'affichage : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le 12 décembre 2023, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Christine CARREL

Accuse de réception en préfecture
073-200083681-20231212-12122023D13-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE		X		Annie BERARD
Jean-Luc PLAGNOL		X		Francine BORDON
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Daniel GALLET

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse

Il est rappelé au conseil la délibération n° 08062021D07_3 votée le 8 juin 2021 par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à signer un contrat de partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques portant sur la vérification sélective des locaux, afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales. Ce contrat a été signé le 11 juin pour une période de deux ans. Or, le service départemental des impôts fonciers a informé la commune n'avoir pas été en capacité de finir cette année les travaux de vérification liés à la convention et sollicite son renouvellement pour deux ans.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prolonger le contrat de partenariat avec la DGFIP jusqu'à l'achèvement de la mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

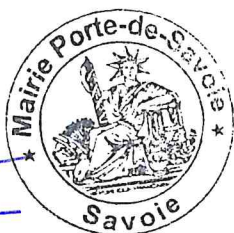
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prolonger le contrat de partenariat avec la DGFIP portant sur la vérification sélective des locaux jusqu'à l'achèvement de la mission.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 décembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Daniel GALLET

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231212-12122023D13-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Délibération du conseil municipal du 12 décembre 2023 n°12122023D13